





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-370**

**Séance publique du**

**20 juillet 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720- lmc1113336-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION DE VEGETAUX - AVENANT N°1 PORTANT  
PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE**

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGEY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Souad HAMMAL.  
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2017

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION DE VÉGÉTAUX - AVENANT N°1 PORTANT PROLONGATION DE LA DURÉE DU MARCHÉ- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2013-417 du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à l'acquisition de végétaux.

Il s'agit de 4 lots à bons de commande avec les montants minimum et maximum suivants par période:

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant minimum annuel</i>	<i>Montant maximum annuel</i>
<b>1</b>	<b>Acquisition d'arbres</b>	<b>ROUY SAS</b>	20 000 € HT	80 000 € HT
<b>2</b>	<b>Acquisition d'arbustes</b>	<b>ROUY SAS</b>	20 000 € HT	80 000 € HT
<b>3</b>	<b>Acquisition de sapins</b>	<b>ABBIES DECOR</b>	5 000 € HT	20 000 € HT
<b>4</b>	<b>Acquisition de plantes vertes</b>	<b>TROPICALIA</b>	2 000 € HT	8 000 € HT

Ces marchés ont été conclus pour une période initiale de 1 an (du 01/09/2013 au 31/08/2014), reconductible 3 fois une année.

Nous sommes aujourd'hui dans la dernière période d'exécution. Ces marchés arriveront donc à leur terme le 31 août 2017.

Pour votre parfaite information, les besoins de fourniture de végétaux, d'aménagements et d'arrosage de la Ville d'Aix-en-Provence sont assurés à ce jour par plusieurs marchés :

- 1 marché de fourniture divisé donc en 4 lots
- 1 marché de travaux d'aménagements paysagers
- 1 marché de travaux d'arrosage

Cela représente en tout 6 marchés, ce qui soulève différentes difficultés :

- Impossibilité de mettre en œuvre la garantie de reprise, le titulaire des lots de fourniture estimant qu'un éventuel problème de développement des végétaux n'est pas de leur fait mais dû à un défaut d'aménagement ou d'arrosage.
- Organisation et coordination des prestations : l'organisation actuelle induit potentiellement plusieurs titulaires différents à coordonner.

Par ailleurs, cette organisation nécessite de faire livrer les végétaux dans les locaux municipaux, la ville d'Aix-en-Provence devant ensuite les stocker puis les faire livrer sur le lieu de leur future implantation. Un seul titulaire supprimerait cette étape.

La Direction des Espaces Verts souhaiterait regrouper les fournitures d'arbres et les fournitures d'arbustes, les travaux d'aménagement et d'arrosage en un marché unique. Le secteur économique (ensemble des fournisseurs) semble être organisé de manière à répondre à un tel regroupement. Par ailleurs, regrouper différents lots donnerait de l'attractivité à la consultation.

En revanche, la fourniture de sapins pourrait être maintenue. En effet, le besoin est très différent quant à sa destination ornementale et éphémère, et le secteur économique est spécifique.

Cette réflexion en cours pour parfaire l'économie générale de ces marchés (volets technique et économique) décale donc la relance de ces marchés.

Malgré tout, la Direction des Espaces Verts a besoin d'acheter pour le début de l'automne des arbres et des arbustes (cette période étant favorable à la plantation des végétaux).

C'est pourquoi il conviendrait de prolonger par avenant la durée des lots 1, 2 et 3 et ce jusqu'au 31 décembre 2017 (il n'est pas utile de prolonger le lot 4, les besoins étant déjà couverts).

Cet avenant n'a pas d'incidence financière, étant donné que les dépenses envisagées restent pour chaque lot en-deçà du montant maximum fixé pour la période en cours.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer l'avenant n°1 portant prolongation de la durée des marchés A13-048, A13-049 et A13-050 relatifs à l'acquisition de végétaux jusqu'au 31 décembre 2017.



DL.2017-370 - MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION DE VEGETAUX - AVENANT N°1  
PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics  
& Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

**MARCHE A13- 048 RELATIF AUX A L'ACQUISITION DE VEGETAUX  
LOT N° 1 ACQUISITION D'ARBRES**

**AVENANT N° 1 PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE  
DU MARCHE**

## **1-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL**

### **1.1 - Identification du marché :**

Par délibération n°2013-417 du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à l'acquisition de végétaux, notamment pour le lot n°1 Acquisition d'arbres avec la société ROUY SAS.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec les montants minimum et maximum suivants par période:

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant minimum annuel</b>	<b>Montant maximum annuel</b>
<b>1</b>	<b>Acquisition d'arbres</b>	<b>ROUY SAS</b>	20 000 € HT	80 000 € HT

Le marché a été conclu pour une période initiale de 1 an (du 01/09/2013 au 31/08/2014), reconductible 3 fois une année.

Nous sommes aujourd'hui dans la dernière période d'exécution. Ce marché arrivera donc à son terme le 31 août 2017.

### **1.2 – Identification des cocontractants :**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2013-417 du 8 juillet 2013,
- et d'autre part, **la société ROUY SAS**, représentée par Madame Frédérique ROUY, domiciliée 61, route de Lyon 84 000 AVIGNON.

## **2 -OBJET DE L'AVENANT N° 1**

### **2.1 – Objet de l'avenant :**

La Ville a engagé une réflexion pour regrouper certaines prestations aujourd'hui ventilées en plusieurs marchés: acquisition de végétaux, travaux d'aménagements paysagers, arrosage.

Cette étude a de fait décalé la relance de la procédure destinée à renouveler le marché A13-048.

Afin de pouvoir commander les végétaux nécessaires en automne prochain, il convient de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2017

**Cet avenant n'emporte aucune conséquence financière.**



## 2.2 – Identification des cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2017-.....du 20 juillet 2017,
- et d'autre part, **la société ROUY SAS**, représentée par **Madame Frédérique ROUY**, domiciliée 61, route de Lyon 84 000 AVIGNON.

## 3 - AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

## 4 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Fait à

Fait à

Le

Le

**Pour la société ROUY SAS**

**Maurice CHAZEAU**

Maire-Adjoint  
Délégué aux Marchés Publics



DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics  
& Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

**MARCHE A13- 049 RELATIF AUX A L'ACQUISITION DE VEGETAUX  
LOT N° 1 ACQUISITION D'ARBUSTES**

**AVENANT N° 1 PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE  
DU MARCHE**

## **1-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL**

### **1.1 - Identification du marché :**

Par délibération n°2013-417 du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à l'acquisition de végétaux, notamment pour le lot n° Acquisition d'arbustes avec la société ROUY SAS.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec les montants minimum et maximum suivants par période:

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant minimum annuel</b>	<b>Montant maximum annuel</b>
2	Acquisition d'arbustes	ROUY SAS	20 000 € HT	80 000 € HT

Le marché a été conclu pour une période initiale de 1 an (du 01/09/2013 au 31/08/2014), reconductible 3 fois une année.

Nous sommes aujourd'hui dans la dernière période d'exécution. Ce marché arrivera donc à son terme le 31 août 2017.

### **1.2 – Identification des cocontractants :**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2013-417 du 8 juillet 2013,
- et d'autre part, **la société ROUY SAS**, représentée par Madame Frédérique ROUY, domiciliée 61, route de Lyon 84 000 AVIGNON.

## **2 -OBJET DE L'AVENANT N° 1**

### **2.1 – Objet de l'avenant :**

La Ville a engagé une réflexion pour regrouper certaines prestations aujourd'hui ventilées en plusieurs marchés: acquisition de végétaux, travaux d'aménagements paysagers, arrosage.

Cette étude a de fait décalé la relance de la procédure destinée à renouveler le marché A13-049.

Afin de pouvoir commander les végétaux nécessaires en automne prochain, il convient de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2017

**Cet avenant n'emporte aucune conséquence financière.**

## 2.2 – Identification des cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2017-.....du 20 juillet 2017,
- et d'autre part, **la société ROUY SAS**, représentée par **Madame Frédérique ROUY**, domiciliée 61, route de Lyon 84 000 AVIGNON.

## 3 - AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

## 4 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Fait à

Fait à

Le

Le

**Pour la société ROUY SAS**

**Maurice CHAZEAU**

Maire-Adjoint  
Délégué aux Marchés Publics



DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics  
& Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

**MARCHE A13- 050 RELATIF AUX A L'ACQUISITION DE VEGETAUX  
LOT N° 3 ACQUISITION DE SAPINS**

**AVENANT N° 1 PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE**

## ***1-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL***

### **1.1 - Identification du marché :**

Par délibération n°2013-417 du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à l'acquisition de végétaux, notamment pour le lot n°3 Acquisition de sapins avec la société ABBIES DECO.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec les montants minimum et maximum suivants par période:

<b><i>Lot</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Titulaire</i></b>	<b><i>Montant minimum annuel</i></b>	<b><i>Montant maximum annuel</i></b>
<b>3</b>	<b>Acquisition de sapins</b>	<b>ABBIES DECOR</b>	5 000 € HT	20 000 € HT

Le marché a été conclu pour une période initiale de 1 an (du 01/09/2013 au 31/08/2014), reconductible 3 fois une année.

Nous sommes aujourd'hui dans la dernière période d'exécution. Ce marché arrivera donc à son terme le 31 août 2017.

### **1.2 – Identification des cocontractants :**

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2013-417 du 8 juillet 2013,
- et d'autre part, **la société ABBIES DECOR**, représentée par Monsieur GOUX, domiciliée 5, allée des Richards 89 120 PRUNOY.

## ***2 -OBJET DE L'AVENANT N° 1***

### **2.1 – Objet de l'avenant :**

La Ville a engagé une réflexion pour regrouper certaines prestations aujourd'hui ventilées en plusieurs marchés: acquisition de végétaux, travaux d'aménagements paysagers, arrosage.

Cette étude a de fait décalé la relance de la procédure destinée à renouveler le marché A13-050.

Afin de pouvoir commander les végétaux nécessaires en automne prochain, il convient de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2017

**Cet avenant n'emporte aucune conséquence financière.**

## **2.2 – Identification des cocontractants :**

Le présent avenant est conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2017-.....du 20 juillet 2017,
- et d'autre part, **la société ABBIES DECOR**, représentée par Monsieur GOUX, domiciliée 5, allée des Richards 89 120 PRUNOY.

## **3 - AUTRES CLAUSES**

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

## **4 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Fait à

Le

**Pour la société ABBIES DECOR**

Fait à

Le

**Maurice CHAZEAU**

Maire-Adjoint  
Délégué aux Marchés Publics